Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260929-20260924_53-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
de
LA ROCHE-JAUDY
ROC'H AR YEODI
22450

Petites Cités de Caractère

Les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

COMMUNE DE LA ROCHE-JAUDY
-CONSEIL MUNICIPAL-
Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA ROCHE-JAUDY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Roche-Jaudy, sous la présidence de Jean-Louis EVEN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : BONIFAY Paul, CATHELINE Yann, CHAROUSSET Annick, COADIC Danièle, COADIC Marie-Laure, COLIN Guillaume, CORDONNIER Laurent, DUGUAY Elodie, EVEN Jean-Louis, EVEN Marie, GAREL Romain, GAUTHERON Claudine, JEGOU Marie-France, LE DU Didier, LE ROUX Michel, LUCO Alain, MERLE Renaud, MEUR Jean-Luc, OLLIVIER-HENRY Julien, TOUPIN Aziliz, VARNIER Anaïs

Procurations : COLIN Sandrine pour COLIN Guillaume, CORBEL Tugdual pour GAREL Romain, FERRIER Florence pour COADIC Danièle, PIAT Sophie pour COADIC Marie-Laure, PRIGENT Jean-Yves pour LUCO Alain, SALIC Mireille pour MERLÉ Renaud

Absents :

Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Secrétaire de séance : GAREL Romain

Délibération 53 – 20260924_08

Subvention voyage scolaire

L'école Jeanne Bohec de Pommerit-Jaudy souhaite réaliser pour l'année scolaire 2026 - 2027 une classe de rivière pour 75 élèves dont 57 de la Roche-Jaudy. Il est proposé d'aider à ce voyage scolaire par le versement d'une subvention de la mairie de 100 € par élèves.

VU le Code général des collectivités territoriales

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260929-20260924_53-DE

CONSIDÉRANT que la commune peut accorder des aides financières pour soutenir les projets éducatifs et pédagogiques organisés par les établissements scolaires,

CONSIDÉRANT qu'un voyage scolaire est prévu pour les élèves d'une école primaire, avec un objectif pédagogique lié à la découverte du milieu naturel et local,

CONSIDÉRANT que le coût global de ce projet nécessite un soutien financier pour en faciliter l'accès à tous les élèves,

CONSIDÉRANT que la subvention sollicitée s'inscrit dans la politique éducative et sociale de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCORDE une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 700 € pour le financement du voyage scolaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à la Roche-Jaudy
le 25/09/2026

Le secrétaire de séance
Romain GAREL

Le Maire
Jean-Louis EVEN



